

Bilan de la consultation 2024

Restauration de l'exutoire du Lac-Nick



Bolton-Est

13 JUIN

Municipalité de Bolton-Est

Créé par : Cynthia Sherrer

RESTAURATION DE L'EXUTOIRE DU LAC NICK

Bilan de la consultation du 2 juin 2024

1) Avant-propos

Le 11 septembre 2022, la Municipalité de Bolton-Est a préparé une consultation publique pour discuter des préoccupations concernant l'exutoire du lac Nick. Il a été conclu qu'un rapport préliminaire devait être réalisé pour mieux comprendre la situation et le risque environnemental.

En raison de l'augmentation du montant par rapport au coût estimé de l'étude préliminaire, une consultation publique a été organisée le 28 mai 2023. Il a été décidé de poursuivre l'étude préliminaire.

Le 1^{er} mai 2023 a été donné un avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-424 décrétant la réalisation des études préliminaires nécessaires à la réalisation des plans et devis pour la restauration de l'exutoire du Lac-Nick autorisant un emprunt au fonds général de la Municipalité au montant total de 50 083,22\$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt. Le règlement a été adopté le 5 juin 2023, il y a eu tenue de registre le 3 juillet 2023 et le règlement est entré en vigueur le 13 juillet 2023.

Le 7 août 2023, la Municipalité de Bolton-Est a octroyé le contrat à Avizo-conseil-experts pour l'étude préliminaire pour la restauration de l'exutoire du lac Nick ainsi que l'octroi du contrat pour l'étude géotechnique nécessaire à l'étude préliminaire à Soma-tech.

Le rapport final de la restauration de l'exutoire du lac Nick préparé par Avizo expert-conseil a été mis en ligne sur [le site de la Municipalité de Bolton-Est](#) le 24 avril 2024 pour consultation.

L'annonce de la présentation/consultation publique du 2 juin 2024 a été publiée dans le Petit-aperçu du 2 mai, du 16 mai et du 30 mai. Une invitation généralisée a aussi été envoyée par courriel aux associations du lac le 27 mai 2024, et un feuillet a été envoyé par la poste à toutes les adresses cette même semaine. La consultation a aussi été publicisé sur le site web de la Municipalité ainsi que sur sa page Facebook.

2) L'assemblée de consultation

Représentants pour la tenue des consultations

Nom	Titre
Vinciane Peeters	Mairesse de Bolton-Est
Alain Déry	Conseiller municipal à Bolton-Est
Cynthia Sherrer	Inspectrice municipale à Bolton-Est
Neil McLaughlin	Lead Technique d'Avizo, Ing., M.Sc.

Rôle des représentants de la Municipalité

Au cours de l'assemblée et après, la Municipalité a le mandat suivant :

- 1- S'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies;
- 2- S'assurer que tout questionnement ait une explication;
- 3- Entendre tout citoyen, groupe ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultations;
- 5- Transmettre le projet de plan.

Déroulement de l'assemblée

L'assemblée a débuté par la présentation du rapport sur la restauration de l'exutoire du Lac-Nick par Neil McLaughlin. À la suite de cette présentation, il y a eu une période de questions du public.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de cette assemblée.

Matrice décisionnelle

\$: [0 à 50K]
 \$\$: [50K, 100K]
 \$\$\$: 100K et +

Grille d'évaluation

0	Critère non satisfait
1	Critère satisfait partiellement
2	Critère satisfait complètement



Option	Critères d'évaluation						Cote
	Complexité de construction	Impact environnemental	Risques Résiduelles	Coût de réalisation et d'entretien	Acceptabilité sociale	Entretien	
1- Aucune mesure d'intervention	X	X	Structures: risque d'érosion et baisse d'eau subite Résidence: risque modéré d'érosion CE1	Coûts non planifiés	Baisse de niveau de l'eau du lac	Aucun, mais mesures d'urgence possible	8
2- Entretien seulement	Accès pédestre	Impact négligeable	Structures: Dégradation à moyen terme et contrôlée Résidence: risque modéré d'érosion CE1	\$ 0-50K	Baisse de niveau de l'eau du lac	Visite annuelle si besoins d'entretien	9
3- Réhabilitation de l'ouvrage de contrôle et de la digue	Contraintes d'accès et zone d'entreposage	- Impact modéré; - Intervention minimisé	Structures: Dégradation à long terme et contrôlée Infrastructure: Risques négligeables	\$\$ 50K à 100K	Prise d'action; Quiétude d'esprit; Voisinage importuné	X	9
4- Reconstruction de l'ouvrage et protection de la digue	Chemin d'accès complexe pour machinerie; Zone d'entreposage.	-Impact significatif; Justification nécessaire pour acceptabilité auprès des ministères.	Structures: Peu de risque de dégradation Infrastructure: Risques négligeables	\$\$\$ 100K et +	Prise d'action; Quiétude d'esprit; Voisinage importuné	X	6

Résumé des enjeux soulevés et des commentaires

Questions ou commentaires	Réponses fournies par les représentants
Le ponton du chemin public menant à l'étang de Larochelle est sous-dimensionné, ce qui provoque l'inondation de la route lors de fortes pluies.	Les coûts de changement de ponton avec les nouvelles règles d'obligation de surdimensionnement sont très élevés. La Municipalité est consciente de la situation, car elle fait actuellement l'objet d'une analyse en vue de trouver des solutions.
Étant donné que la digue Kaiser n'est pas imperméable, le niveau d'eau diminue-t-il davantage en période de sécheresse ?	Le manque d'étanchéité de la digue Kaiser peut effectivement avoir un effet sur les niveaux d'eau du lac, en particulier si la zone d'action capillaire est en dessous du niveau de l'exutoire du Lac.
Des infiltrations sont apparues sous la structure de soutènement il y a seulement quelques années. Même dans l'option 3, la structure devrait être mieux imperméabilisée.	Considérant que la nécessité de l'option 4 sera difficile à démontrer au ministère de l'Environnement, il pourrait y avoir une introduction d'une autre solution 3.2, où l'option 3 est utilisée avec l'ajout de l'imperméabilisation de la digue Kaiser.
Qu'en est-il de la solution à long terme ? Ne serait-il pas préférable d'opter pour l'option 4, car il s'agit d'une solution à long terme ?	L'option 3 est également une solution à long terme, mais l'impact environnemental des travaux est moindre et plus facilement accepté par le Ministère. Les deux options (3-4) sont des solutions à long terme (20 ans).
Chenal secondaire - CE1 est nouveau depuis quelques années, CE1 est-il considéré comme un cours d'eau ?	D'après les définitions données par le ministère de l'Environnement, CE1 répond aux exigences de la définition d'un cours d'eau. Il s'agit donc d'un cours d'eau. Ce cours d'eau a une fonction importante dans le système hydrologique en tant qu'exutoire secondaire lorsque l'eau est trop haute.

Serait-il possible d'avoir un accès depuis le 3 Bayview pour effectuer les travaux nécessaires avec les petites machines ?	Les propriétés entourant l'exutoire ont chacune leurs contraintes, soit avec les pentes, soit avec les zones humides, mais il y a peut-être une nouvelle possibilité à explorer par le chemin de Lacasse.
Quel type de structures rocheuses serait utilisé pour les options 3 et 4 ?	Les structures rocheuses seront de préférence des roches trouvées dans la région. Pour plus de détails sur les structures rocheuses requises, des plans et des devis sont nécessaires.
Le lac avait historiquement des niveaux plus élevés qu'aujourd'hui, les travaux augmenteraient-ils les niveaux d'eau du lac ?	L'augmentation du niveau de l'eau due à la croissance de la végétation aurait un effet négatif sur la qualité du lac, ce qui pourrait accélérer l'eutrophisation du lac, car les plantes submergées élimineraient l'oxygène de l'eau et pourraient également accroître l'érosion le long des berges non structurées.
Combien de temps faudrait-il pour effectuer le travail pour l'option 3 par rapport à l'option 4 ?	Pour l'option 3, l'accès pourrait prendre 1 à 2 semaines et 1 à 2 autres semaines pour les travaux. Pour l'option 4, l'accès pourrait prendre jusqu'à un mois, 1 à 2 semaines supplémentaires pour que la zone sèche et 1 à 2 autres semaines pour le travail.
Les données de l'étude sur les herbiers sont incomplètes, car certains herbiers mettent plus de temps à atteindre la surface.	N/A
Considérant que le projet sera financé par nos taxes, les propriétés résidentielles riveraines seront-elles imposées différemment des propriétés non riveraines ?	Il existe différentes options pour les systèmes de taxation proportionnelle, la question sera posée dans le sondage auprès de la population.
Qu'en est-il des taxes pour les propriétaires possédant plusieurs lots ? Qu'en est-il des taxes pour les terrains non construits ?	Une enquête plus approfondie est nécessaire pour pouvoir répondre correctement à la question.

SONDAGE

(Vous pouvez aussi [le remplir en ligne](#))

1- Quelle est votre adresse à Bolton-Est?

2- Lors de la présentation-consultation du 2 juin 2024 sur la restauration de l'exutoire du lac Nick, la majorité semblait s'entendre sur l'option 3 (réhabilitation de l'ouvrage de contrôle et de la digue). Êtes-vous d'accord avec la proposition de l'option 3 ?

OUI

NON

3- Il a été convenu que la digue devait également être étanche et qu'une option 3.2 devait être incluse (la réhabilitation de la structure de contrôle et de la digue ainsi que l'imperméabilisation de la digue). Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

OUI

NON

4- Considérant que l'étude pour le projet de restauration a été payée à parts égales entre tous les numéros d'immatriculation du secteur, préféreriez-vous voir une répartition différente des coûts entre les propriétés au bord du lac et les propriétés en deuxième rangée au bord du lac ?

OUI

NON

5- COMMENTAIRES : _____

➔ Retourner le formulaire avant le 1^{er} juillet au : envirobatiment@boltonest.ca